

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quatorze, le onze avril à dix neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Karl OLIVE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BERÇOT Mme DOS SANTOS M. MONNIER
Mme EL MASAUDI M. MEUNIER Mme de VAUCOULEURS M. NICOT
Mme MESSMER M. BLOCH Mme XOLIN M. PROST Mme GRIMAUD Mme CONTE
M. DUPART Mme ANDRE-VERGER Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. ROGER
M. LETELLIER Mme LEFEBVRE Mme HUBERT M. MOULINET Mme MAIRET
Mme GRAPPE M. DE JESUS PEDRO M. VACQUIER Mme EMONET-VILLAIN
Mme BELVAUDE M. POCHAT Mme DRAY-BAZERQUE Mme VINAY
M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND M. HEDRICH M. FEVRIER.

A DONNE POUVOIR : M. SHEEHAN à Mme VINAY.

EXCUSE : M. DOUILLET.

SECRETAIRE : M. ROGER.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire indique être ravi d'accueillir un aussi nombreux public et le remercie d'être présent pour cette première séance du Conseil municipal.

Il précise que Monsieur David DOUILLET préside actuellement, en sa qualité d'ancien Ministre des Sports, la 29^{ème} édition du concours René CASSIN, concours européen des Droits de l'Homme qui se déroule à la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, consacré cette année à la thématique des Droits de l'Homme, au sport et à la lutte contre le dopage. Il s'agit du plus ancien concours des plaidoiries simulées et le plus important en langue française. C'est un engagement de longue date auquel il ne pouvait se soustraire.

Il ajoute qu'il a reçu le 10 avril 2014 la démission de Monsieur David DOUILLET du Conseil municipal. Il demande à Monsieur Fabrice MOULINET de lire le communiqué de Monsieur David DOUILLET.

Monsieur MOULINET donne lecture de ce communiqué :

« Comme je l'avais déjà annoncé à plusieurs reprises, j'ai adressé à Monsieur Karl OLIVE, Maire de Poissy, ma lettre de démission du Conseil municipal de Poissy. Cette démission sera annoncée lors du prochain Conseil qui aura lieu vendredi 11 avril 2014.

Conformément à l'état d'esprit qui est le nôtre depuis 2009, date de ma première élection, nous continuerons le travail que nous menons avec Karl OLIVE à la mairie de Poissy et au Conseil Général des Yvelines, et moi-même, en tant que Député et Conseiller Régional d'Ile-de-France.

Grâce à une équipe que nous formons, les Pisciacaises et les Pisciacais bénéficieront désormais d'un interlocuteur privilégié, dans chacune des collectivités, qui agisse pour leur quotidien (le transport, le logement, les accidents de la vie, le handicap ou l'emploi).

Ce fut pour ma part un immense honneur d'être aux côtés de Karl OLIVE et de l'ensemble de ses colistiers durant ces mois de campagne qui nous ont portés à la victoire dès le premier tour des élections municipales avec plus de 62 % des suffrages. Je les remercie de leur confiance et je leur souhaite tous mes vœux de succès dans l'immense tâche qui est désormais la leur au service des Pisciacaises et des Pisciacais.

Plus que jamais, j'ai la conviction que Karl est le Maire qu'il faut à Poissy. Son expérience, son énergie et son investissement total dans les causes qu'il défend sont une chance pour la redynamisation de notre territoire qui a tant souffert ces dernières années. Durant son mandat municipal, Karl pourra compter sur moi à chaque instant, comme il l'a toujours fait.

Je continuerai à être présent quotidiennement à Poissy pour suivre les différents chantiers que nous avons décidé d'engager ensemble tels que l'aménagement des Terrasses de Poncy, la réalisation de la Z.A.C. Eoles, l'amélioration des transports en commun et notamment ferroviaire, notre combat pour l'emploi et pour la jeunesse pisciacaise. Je continuerai à être à l'écoute de l'ensemble des Pisciacaises et des Pisciacais qui le souhaitent en poursuivant mes permanences hebdomadaires à Poissy ».

Monsieur le Maire salue Madame Huguette LOQUE (liste « J'aime Poissy »), Conseiller municipal, consécutivement à la démission de Monsieur Frédéric BERNARD.

Il précise qu'il est heureux d'accueillir, au nom de l'ensemble des membres du Conseil municipal, Monsieur Maxime LEGRAND qui fait son entrée également de manière officielle au Conseil municipal, suite à la démission de Madame Monique METZGER.

Le Conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, Monsieur Eric ROGER est proposé pour cette fonction. Monsieur le Maire le remercie d'avoir accepté.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 11 avril 2014 ouverte.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports et projets de délibérations. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de sa décision de retirer de l'ordre du jour la délibération se rapportant à une autorisation de programme relative à la construction de vestiaires et de tribunes au COSEC. Il précise qu'elle sera réexaminée lors d'un prochain Conseil municipal.

Avant de passer la parole à son premier adjoint, Monsieur le Maire indique la philosophie et le fonctionnement depuis l'installation officielle le 29 mars 2014 mais en pratique le lundi 31 mars 2014, notamment par rapport à la transparence de ce qu'il avait annoncé. Il précise qu'il a reçu la semaine précédente Monsieur Jean-Paul HEDRICH et Madame Anne-Marie VINAY pour leur faire part du fonctionnement.

S'agissant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués, Monsieur le Maire fait part de sa décision de baisser l'enveloppe globale, à commencer par lui-même, par rapport à ce qui était fait précédemment. Il ajoute que les Conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition auront une indemnité, en précisant que cela n'était pas fait jusqu'à présent.

Monsieur HEDRICH demande à quel moment les élus pourront intervenir sur les délibérations.

Madame VINAY précise que les délibérations ne sont pas numérotées, qu'elles ne sont pas paginées, et qu'il est extrêmement compliqué de s'y retrouver.

Monsieur le Maire répond que cela sera corrigé.

Monsieur LEGRAND tient à faire part de son plaisir de rejoindre le Conseil municipal, même si c'est au détriment et suite au départ d'autres élus qui ont servi la Ville de Poissy.

1°/ Indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux

Par rapport à l'enveloppe précédente, Monsieur BERÇOT signale qu'une économie de 5.000 euros a été réalisée sur le maximum de l'enveloppe qui peut être allouée dans le cadre des indemnités. Il précise que pour la première fois, tout le monde aura une indemnité, du Maire au simple Conseiller d'opposition. Au nom du principe républicain que chacun contribue à l'intérêt général de la Ville de Poissy, il ajoute qu'il est normal que les membres de l'opposition fassent aussi l'objet d'une attention particulière de ce Conseil et que cela fait partie des droits de l'opposition.

Monsieur LEGRAND souhaite souligner l'effort qui a été fait, notamment à l'égard des élus de l'opposition. C'est à son avis un bon premier signe dans le sens du débat et de la démocratie au sein du Conseil municipal. Néanmoins, il souhaiterait proposer un amendement pour cette délibération, au regard de la situation alarmante qui a été dépeinte des finances de la ville pendant de nombreux mois, au regard de la situation économique et financière difficile de nombreux Pisciacais, au regard aussi du fait qu'être élu n'est pas un métier et que certains sont déjà élus par ailleurs. Sa proposition consiste à réduire de moitié l'ensemble des indemnités proposées. En terme d'amendement, il propose de modifier l'article 1 en remplaçant 94 % par 50 %, de modifier l'article 2 en remplaçant 10 fois 44 % par 5 fois 44 %, et d'ajouter un article 5 bis qui stipulerait que les sommes économisées par la réduction des indemnités d'élus seront affectées à moitié à une réduction de la taxe d'habitation (même si cela est mineur au regard du volume de celle-ci) et pour l'autre moitié au paiement des heures supplémentaires des agents communaux de catégorie C qui les revendiquaient notamment dans les bureaux de vote le jour du premier tour des élections municipales. Il précise que le revenu moyen des ménages pisciacais est de 2.300 euros.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. LEGRAND.

2°/ Frais de représentation accordés à Monsieur le Maire

Monsieur BERÇOT indique qu'il s'agit de soumettre à l'approbation des membres du Conseil municipal l'enveloppe de frais de représentation qu'il est nécessaire d'avoir pour le Maire afin de représenter effectivement les Pisciacais. Il précise que cette enveloppe est particulièrement modeste puisqu'elle est de 12.000 euros pour toute l'année.

Madame VINAY indique que son groupe votera cette délibération qui en son temps avait obtenu une abstention de la part de l'opposition de l'époque. Elle espère qu'il sera possible de pouvoir consulter en détail cette ligne budgétaire.

Monsieur HEDRICH indique que son groupe votera cette délibération, en souhaitant également que la transparence soit faite pour ces frais de représentation.

Monsieur LEGRAND signale que l'intervention de Madame VINAY au nom de son groupe ne le concerne pas.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ Création du cabinet du Maire

Monsieur BERÇOT indique que la création du cabinet du Maire comportera 3 emplois. Le premier prendra l'appellation de directeur de cabinet et les 2 autres celle de conseiller technique.

Monsieur HEDRICH indique que son groupe s'abstiendra mais souhaiterait néanmoins que soit porté à la connaissance des Pisciacais le nombre d'emplois de cabinet ainsi que leur coût total, précisant qu'il s'agit d'un engagement de la charte Anticor.

Monsieur le Maire répond que cela lui sera communiqué.

Monsieur LEGRAND félicite la directrice de cabinet qui lui paraît déjà très réactive.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER.

4°/ Création de postes

Monsieur BERÇOT indique que cette délibération concerne la création d'emplois et la détermination des conditions de recrutement d'agents non titulaires de catégorie A. Il précise qu'il s'agit effectivement de doter la commune de compétences renforcées en matière de prospective économique, de vie des quartiers, de jeunesse et de sport, avec le recrutement de 3 directeurs.

Madame VINAY remarque que cette délibération crée 3 postes de direction. Elle précise que ces postes existent déjà, que les agents qui les occupent œuvrent depuis quelques années au sein de la collectivité, qu'ils ont toujours montré compétences et professionnalisme, et en profite pour les remercier et leur apporter son soutien. Elle s'inquiète de la signification de cette recréation de postes et craint que les missions qui leur ont été confiées leur soient retirées. Elle ajoute que certains de ces postes sont pourvus par des directrices, fait référence au point de vue de Monsieur DOUILLET concernant la place des femmes dans la société et rappelle que la ville a récemment signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Elle précise que cette charte est destinée aux collectivités locales, qu'elle engage à œuvrer pour l'égalité des femmes et des hommes, qu'elle intègre entre autre le principe d'une représentation et d'une participation équilibrée entre femmes et hommes dans toutes les sphères de la prise de décision politique, administrative. Elle indique que la collectivité n'était certes pas encore exemplaire en terme d'égalité salariale mais qu'il peut être dit qu'elle s'est engagée, en tant qu'employeur, à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes pour toute la sphère de la prise de décision. Elle espère avoir tort de s'inquiéter et que ces pseudo nouveaux postes seront attribués à ces professionnelles méritantes. Elle s'interroge sur le devenir de ces directrices si tel ne devait pas être le cas. Elle précise qu'il se dit partout que ces postes seraient déjà pourvus par des hommes. Elle pense qu'il s'agit de nouveaux postes de direction complémentaires et espère qu'ils ne sont pas créés pour superviser la hiérarchie. Elle attend pour cela de disposer de l'organigramme. Elle se désole de constater l'existence de discriminations alors qu'il est si important de lutter contre et espère que Monsieur le Maire saura la rassurer sur ce point.

Monsieur le Maire répond en parlant d'une opposition constructive et demande à Madame VINAY de ne pas donner des leçons de morale. Il lui dit qu'elle sait de quoi elle parle quant aux postes de supervision. S'agissant du nombre de recrutements, Monsieur le Maire lui précise qu'il ne fera pas la liste exhaustive des personnes qui ont disparu du jour au lendemain et lui indique qu'il est dans une posture de collaboration. Il ajoute que le directeur de cabinet est une femme. Enfin, Monsieur le Maire propose à Madame VINAY de tenir ses propos à l'égard de Monsieur DOUILLET en sa présence afin qu'il puisse lui répondre.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 1 voix contre : M. LEGRAND.

5°/ Modification du tableau des effectifs

Monsieur BERÇOT indique que pour une meilleure transparence et lisibilité des effectifs, il a été décidé d'adapter le tableau correspondant pour créer les emplois suivants : un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques, un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe et un emploi d'attaché territorial principal.

Monsieur LEGRAND intervient sur les délibérations 4 et 5. Il indique qu'une approche constructive est nécessaire au service des Pisciacais. Il s'étonne en effet, avant même la mise en place du premier budget, de l'absence d'une réflexion plus profonde et aussi technique sur l'organisation des services. Il suppose que les postes proposés dans le cadre des délibérations 4 et 5 correspondent à un schéma qu'il serait bien de présenter et aux politiques publiques mises en place. Il ajoute ne pas vouloir être dans la polémique et explique pourquoi il a voté contre par ailleurs, à savoir qu'il y a une incompréhension sur ce point. S'agissant de postes importants, il suppose que c'est pour arriver notamment à attirer des entreprises. Mais il précise que les délibérations manquent de détails, d'exposés des motifs.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a été élu le 23 mars 2014 et non pas le 30, qu'il a été installé le 29 mars et que le démarrage a eu lieu le 31 mars. Il indique que le budget proposé ce jour n'a pas été modifié et qu'il sera ajusté. Il précise que la Ville de Poissy est aujourd'hui en ordre de marche, en mouvement. Il ajoute que les 1.000 agents de la Ville ont reçu personnellement une lettre du Maire pour les informer de la tenue d'une réunion qui aura lieu le 28 avril 2014, au cours de laquelle Monsieur DELANOE présentera la nouvelle organisation.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 1 voix contre : M. LEGRAND.

6°/ Délégations du Conseil municipal à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu les membres de l'opposition (Monsieur HEDRICH pour la liste « Vivons notre Ville » et Madame VINAY pour la liste « J'aime Poissy ») afin de leur expliquer le fonctionnement pour cette mandature. Il précise que ces deux rendez-vous ont été constructifs. Il ajoute que Monsieur LEGRAND a envoyé par mail une demande d'intervention.

Monsieur LEGRAND indique que ce mail portait sur la manière d'intervenir, éventuellement d'amender, et s'il était possible d'avoir le règlement intérieur du Conseil municipal. Pour le reste, il précise avoir exposé sa position de manière claire et qu'il n'y a pas eu de concertation ni de coordination de l'opposition. Il ajoute que la jurisprudence administrative prévoit très clairement que les groupes de l'opposition ne sont pas liés aux listes qui ont été présentées, qu'il n'est pas solidaire des positions portées par Madame VINAY et qu'il n'était d'ailleurs pas au courant de ces rendez-vous.

Monsieur le Maire rappelle que les pouvoirs qui peuvent être délégués pour la durée du mandat sont au nombre de 24 et qu'ils figurent à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Madame VINAY indique qu'il y aura abstention sur cette délibération. Elle fait part du souhait d'éviter le recours aux emprunts toxiques et précise qu'il avait fallu se débarrasser d'un certain nombre d'entre eux au début du mandat précédent, qui avaient été contractés par leur prédécesseur. Elle ajoute qu'ils avaient coûté cher à la ville et que s'en débarrasser avait permis d'assainir les finances. Elle souhaite également avoir l'information au fur et à mesure de toutes les décisions afin de pouvoir intervenir et avoir des explications.

Monsieur HEDRICH indique que son groupe s'abstiendra également, notamment à cause des délégations en matière de gestion de la dette. Il précise qu'il en reparlera lors de la présentation de la délibération relative à ce sujet.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

7°/ Désignation des Conseillers municipaux délégués

Est proposée la liste des Conseillers municipaux délégués suivante :

Délégué auprès du 4^{ème} adjoint :

- M. Michel PROST, délégué aux relations avec les associations.

Délégués auprès du 5^{ème} adjoint :

- M. Michel DUPART, délégué aux nouvelles technologies,
- Mme Lydie GRIMAUD, déléguée à l'emploi,
- Mme Karine CONTE, déléguée aux relations avec les entreprises.

Déléguée auprès du 6^{ème} adjoint :

- Mme Colette ANDRE-VERGER, déléguée au logement.

Déléguée auprès du 8^{ème} adjoint :

- Mme Aline SMAANI, déléguée aux aînés.

Délégué auprès du 10^{ème} adjoint :

- M. Gilles DJEYARAMANE, délégué au cadre de vie et à l'environnement.

Autres Conseillers délégués :

- M. Eric ROGER, délégué à la petite enfance,
- M. Raymond LETELLIER, délégué aux anciens combattants, pompiers, police,
- Mme Vanessa HUBERT, déléguée aux affaires scolaires,
- M. Fabrice MOULINET, délégué aux affaires générales et juridiques,
- Mme Sylvaine LEFEBVRE, déléguée à la famille.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à voter à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Après les opérations de vote, Monsieur le Maire invite 3 Conseillers municipaux à venir participer au dépouillement :

- le doyen : M. Vincent-Richard BLOCH,
- le plus jeune Conseiller : M. Eric ROGER,
- un représentant de l'opposition : M. Denis FEVRIER.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Nombre de bulletins déclarés nuls (article L. 66 du Code électoral)	8
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés	30
Majorité absolue	16

La liste proposée a obtenu 30 voix.

Monsieur LEGRAND félicite les délégués qui porteront les différents sujets et les différentes thématiques.

Monsieur HEDRICH dit, à la vue de ces différentes délégations, que le développement durable ne figure pas dans les préoccupations du groupe majoritaire et craint par conséquent un oubli de l'Agenda 21. Il précise que l'énergie ne semble pas non plus être une thématique qui retienne l'attention, en dépit des enjeux auxquels la collectivité sera confrontée. Il craint également l'omission du plan d'action pour l'énergie durable. Il ajoute que la mobilité douce (ou mobilité active) n'a pas non plus fait l'objet d'une délégation et fait part de son profond regret pour Poissy et les Pisciacais.

Monsieur le Maire répond qu'une intervention a justement eu lieu au sujet de la mobilité douce, avec l'appui du Conseil Général qui peut apporter beaucoup en terme de financement. Il précise qu'il y a eu un engagement, notamment sur ce point.

8°/ Désignation des représentants du Conseil municipal dans les commissions permanentes

Monsieur le Maire informe que le nombre de Conseillers municipaux siégeant, en plus du Maire, dans chaque commission permanente est fixé à 6, soit 4 Conseillers pour la liste « Poissy de toutes nos forces ! » et 2 Conseillers pour les listes d'opposition (1 pour la liste « J'aime Poissy » et 1 pour la liste « Vivons notre Ville », le Maire étant président de droit de chaque commission.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour ces désignations. Aucun avis contraire n'est émis.

Monsieur LEGRAND indique ne pas avoir été consulté quant à ces désignations et qu'il votera contre.

Monsieur le Maire répond que les membres de l'opposition n'ont pas été choisis par la majorité et indique avoir reçu Monsieur HEDRICH et Madame VINAY à ce sujet.

Monsieur LEGRAND rassure Monsieur le Maire en lui précisant que cela est très clair dans son esprit.

Commission des finances

Sont proposés, en qualité de membre de la commission :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- M. Jean-Frédéric BERÇOT
- M. Patrick MEUNIER
- M. Fabrice MOULINET
- Mme Karine CONTE

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Anne-Marie VINAY

Liste « Vivons notre Ville »

- M. Jean-Paul HEDRICH

Commission du Développement Economique, de l'Emploi et du Commerce

Sont proposés, en qualité de membre de la commission :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- M. Patrick MEUNIER
- Mme Lydie GRIMAUD
- M. Jean-Jacques NICOT
- Mme Karine CONTE

Liste « J'aime Poissy »

- M. Richard SHEEHAN

Liste « Vivons notre Ville »

- M. Denis FEVRIER

Commission des Affaires Culturelles, du Jumelage et du Tourisme

Sont proposés, en qualité de membre de la commission :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- M. Vincent-Richard BLOCH
- Mme Florence XOLIN
- M. Raymond LETELLIER
- Mme Karine EMONET-VILLAIN

Liste « J'aime Poissy »

- Madame Huguette LOQUE

Liste « Vivons notre Ville »

- M. Denis FEVRIER

Commission de la Jeunesse, du Sport et des Associations

Sont proposés, en qualité de membre de la commission :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- Mme Fatiha EL MASAUDI
- M. Eric ROGER
- Mme Tchérylène MAIRET
- M. Michel PROST

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Anne-Marie VINAY

Liste « Vivons notre Ville »

- M. Jean-Paul HEDRICH

Commission de l'Urbanisme, de l'Environnement, des Travaux et de la Voirie

Sont proposés, en qualité de membre de la commission :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- Mme Sandrine DOS SANTOS
- M. Georges MONNIER
- M. Gilles DJEYARAMANE
- Mme Claude GRAPPE

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Anne-Marie VINAY

Liste « Vivons notre Ville »

- M. Jean-Paul HEDRICH

Commission de la Santé, des Affaires Sociales, de la Famille et de la Prévention

Sont proposés, en qualité de membre de la commission :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- Mme Virginie MESSMER
- Mme Aline SMAANI
- Mme Sylvaine LEFEBVRE
- Mme Vanessa HUBERT

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Huguette LOQUE

Liste « Vivons notre Ville »

- M. Denis FEVRIER

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 2 voix contre :
M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.**

Désignation des représentants du Conseil municipal dans les syndicats intercommunaux et les organismes extérieurs

Monsieur le Maire indique que l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales permet, si les membres du Conseil municipal en sont d'accord à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Pour la désignation des représentants du Conseil municipal dans les syndicats intercommunaux et les organismes divers, il propose de voter à main levée. Aucun avis contraire n'est émis.

9°/ Syndicat Intercommunal du Centre Hospitalier de Poissy

2 délégués titulaires sont à désigner.

Sont proposés : M. Karl OLIVE - M. Jean-Frédéric BERÇOT

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

10°/ Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants sont à désigner.

Titulaires

Sont proposés : M. Karl OLIVE - M. Georges MONNIER

Suppléants

Sont proposés : M. Eric ROGER - Mme Claude GRAPPE

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

11°/ Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la région de St-Germain-en-Laye

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants sont à désigner.

Titulaires

Sont proposés : M. Georges MONNIER - Mme Virginie MESSMER

Suppléants

Sont proposés : M. Raymond LETELLIER - Mme Aline SMAANI

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

12°/ Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants sont à désigner.

Titulaires

Sont proposés : M. Karl OLIVE - Mme Karine EMONET-VILLAIN

Suppléants

Sont proposés : M. Gilles DJEYARAMANE - Mme Florence XOLIN

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

13°/ Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants sont à désigner.

Titulaires

Sont proposées : Mme Virginie MESSMER - Mme Vanessa HUBERT

Suppléants

Sont proposées : Mme Aline SMAANI - Mme Sylvaine LEFEBVRE

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

14°/ Syndicat d'Energie des Yvelines

3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants sont à désigner.

Titulaires

Sont proposés : Mme Sandrine DOS SANTOS - M. Georges MONNIER - M. Patrick MEUNIER

Suppléants

Sont proposés : Mme Karine CONTE - M. Jean-Jacques NICOT - Mme Claude GRAPPE

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

15°/ Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation du Paris Métropole

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à désigner.

Titulaire

Est proposé : M. Karl OLIVE

Suppléant

Est proposé : M. Jean-Frédéric BERÇOT

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

16°/ Commission permanente d'appel d'offres

Président de droit : Monsieur le Maire ou son représentant désigné par arrêté.

5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants sont à désigner pour siéger à la Commission permanente d'appel d'offres.

Sont proposés :

Titulaires

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- M. Patrick MEUNIER
- M. Fabrice MOULINET
- M. Jean-Frédéric BERÇOT
- Mme Sandrine DOS SANTOS

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Anne-Marie VINAY

Suppléants

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- Mme Michèle de VAUCOULEURS
- Mme Karine CONTE
- Mme Fatiha EL MASAOUDI
- M. Nelson DE JESUS PEDRO

Liste « J'aime Poissy »

- M. Richard SHEEHAN

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

17°/ Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public

Président de droit : Monsieur le Maire ou son représentant désigné par arrêté.

5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants sont à désigner pour siéger à la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

Sont proposés :

Titulaires

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- M. Jean-Frédéric BERÇOT
- M. Fabrice MOULINET
- M. Patrick MEUNIER
- Mme Karine CONTE

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Anne-Marie VINAY

Suppléants

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- Mme Sandrine DOS SANTOS
- M. Nelson DE JESUS
- Mme Michèle de VAUCOULEURS
- Mme Karine EMONET-VILLAIN

Liste « J'aime Poissy »

- M. Richard SHEEHAN

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

18°/ Commission consultative des services publics locaux

Président de droit : Monsieur le Maire ou son représentant désigné par arrêté.

5 délégués titulaires sont à désigner pour siéger à la Commission consultative des services publics locaux.

Sont proposés :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- M Jean-Jacques NICOT
- M. Gilles DJEYARAMANE
- Mme Tchérylène MAIRET

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Anne-Marie VINAY

Liste « Vivons notre Ville »

- M. Jean-Paul HEDRICH

3 personnes représentant les associations locales de Poissy sont à désigner pour siéger à la Commission consultative des services publics locaux.

Sont proposées :

- M. Tawfik BOUZNADA (Bouge ta Ville)
- M. Pierre LEVEQUE (Croix Rouge)
- M. Daniel LAMISSE (UFC)

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

19°/ SEMAP Saint-Louis

3 délégués titulaires sont à désigner pour siéger au Conseil d'administration et aux assemblées de la SEMAP Saint-Louis.

Sont proposés :

- M. Karl OLIVE
- M. Jean-Frédéric BERÇOT
- M. Fabrice MOULINET

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE, et 4 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND M. HEDRICH M. FEVRIER.

20°/ Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine - Aval

1 délégué titulaire est à désigner pour représenter la Ville de Poissy au Conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine - Aval.

Est proposé : M. Karl OLIVE.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

21°/ Commission de révision des listes électorales

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à désigner pour siéger à la Commission de révision des listes électorales constituée pour chacun des bureaux de vote.

Titulaire

Est proposé : M. Fabrice MOULINET.

Suppléant

Est proposée : Mme Colette ANDRE-VERGER.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

22°/ Commission des élections professionnelles

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à désigner pour siéger à la Commission des élections professionnelles.

Titulaire

Est proposé : M. Fabrice MOULINET.

Suppléant

Est proposée : Mme Colette ANDRE-VERGER.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

23°/ Commission d'approvisionnement

2 délégués titulaires sont à désigner pour siéger au Comité du marché.

Sont proposés : M. Jean-Jacques NICOT - M. Georges MONNIER.

Monsieur HEDRICH souhaiterait savoir ce que recouvre cette commission, quelle est sa mission et quelles sont ses attributions.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du placement au marché forain.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

24°/ Conseil de discipline de recours

1 délégué titulaire est à désigner pour représenter la Ville de Poissy au Conseil de discipline de recours.

Est proposé : M. Fabrice MOULINET.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

25°/ Société Locale d'Épargne de Poissy

1 délégué titulaire est à désigner pour siéger au Conseil d'administration de la Société Locale d'Épargne de Poissy.

Est proposé : M. Karl OLIVE.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

26°/ Représentant du Conseil municipal chargé des questions de défense

1 délégué est à désigner comme représentant du Conseil municipal chargé des questions de défense.

Est proposé : M. Jean-Claude POCHAT.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

27°/ Centre Communal d'Action Sociale

Président de droit : Monsieur le Maire.

6 membres sont à désigner pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont proposés :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- Mme Virginie MESSMER
- Mme Aline SMAANI
- Mme Sylvaine LEFEBVRE
- M. Eric ROGER
- Mme Vanessa HUBERT

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Huguette LOQUE

Monsieur le Maire indique qu'il aura à désigner 6 membres d'associations ultérieurement.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

28°/ Création de la Commission d'attribution des logements sociaux et nomination de quatre élus du Conseil municipal

4 élus du Conseil municipal sont à nommer pour siéger au sein de la Commission d'attribution des logements sociaux.

Sont proposés :

- M. Karl OLIVE
- Mme Colette ANDRE-VERGER
- M. Michel PROST
- Mme Claude GRAPPE

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

29°/ Association pour les Soins Médicaux et Educatifs de Poissy (ASOIMEEP)

Membre de droit : Monsieur le Maire ou son représentant, désigné par arrêté.

3 délégués titulaires sont à désigner pour siéger au sein de l'Association pour les Soins Médicaux et Educatifs de Poissy.

Sont proposées :

- Mme Virginie MESSMER
- Mme Aline SMAANI
- Mme Nadine BELVAUDE

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

30°/ Conseil d'administration de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du Théâtre

7 délégués titulaires sont à désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du Théâtre.

Sont proposés :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- Monsieur Karl OLIVE
- M. Vincent-Richard BLOCH
- Mme Florence XOLIN
- Mme Karine EMONET-VILLAIN
- Mme Lydie GRIMAUD
- Mme Nadine BELVAUDE

Liste « Vivons notre Ville »

- M. Denis FEVRIER

4 personnalités extérieures participant à la vie culturelle de la commune sont à désigner pour siéger au Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du Théâtre.

Sont proposés :

- Monsieur Gérard ROGER
- Monsieur Roger JOUAN
- Monsieur Pierre-Alexandre DUCHESNE
- Madame Geneviève CHIGNAC

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

31°/ Conservatoire de musique et de danse de Poissy

5 délégués sont à désigner pour siéger au Conseil d'administration du Conservatoire de musique et de danse de Poissy.

Sont proposés :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- M. Karl OLIVE
- M. Vincent-Richard BLOCH
- Mme Florence XOLIN
- Mme Karine CONTE

Liste « J'aime Poissy »

- Mme Anne-Marie VINAY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

32°/ Office de tourisme

4 délégués sont à désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme.

Sont proposés :

Liste « Poissy de toutes nos forces ! »

- M. Karl OLIVE
- Mme Florence XOLIN
- M. Patrick MEUNIER

Liste « J'aime Poissy »

- M. Richard SHEEHAN

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

33°/ Association des collectivités locales de la confluence Seine et Oise

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à désigner pour siéger au Conseil d'administration de l'Association des collectivités locales de la confluence Seine et Oise.

Titulaire

Est proposé : M. Karl OLIVE.

Suppléant

Est proposé : M. Jean-Frédéric BERÇOT

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

34°/ Caisse des Ecoles

Président de droit : Monsieur le Maire.

5 délégués titulaires sont à désigner pour siéger au comité de la Caisse des Ecoles.

Sont proposés :

- Mme Vanessa HUBERT
- M. Pascal VACQUIER
- Mme Karine EMONET-VILLAIN
- M. Eric ROGER
- Mme Karine CONTE

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 2 voix contre : M. ALLAOUCHICHE M. LEGRAND.

35°/ Conseils d'administration des collèges et des lycées

3 délégués titulaires sont à désigner pour siéger au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées de Poissy. 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Institution Notre-Dame de Poissy.

Collège Jean Jaurès

Sont proposées :

- Mme Lydie GRIMAUD
- Mme Tchérylène MAIRET
- Mme Michèle de VAUCOULEURS

Collège des Grands Champs

Sont proposés :

- M. Nelson DE JESUS PEDRO
- Mme Sylvaine LEFEBVRE
- Mme Colette ANDRE-VERGER

Collège Le Corbusier

Sont proposés :

- Mme Karine CONTE
- Mme Florence XOLIN
- M. Michel DUPART

Lycée Le Corbusier

Sont proposés :

- M. Jean-Jacques NICOT
- M. Eric ROGER
- M. Georges MONNIER

Lycée Adrienne Bolland

Sont proposés :

- M. Gilles DJEYARAMANE
- M. Fabrice MOULINET
- M. Raymond LETELLIER

Lycée Charles de Gaulle

Sont proposés :

- M. Patrick MEUNIER
- Mme Lydie GRIMAUD
- Mme Karine CONTE

Institution Notre-Dame

Titulaire

Est proposé : M. Pascal VACQUIER

Suppléant

Est proposée : Mme Tchérylène MAIRET

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

36°/ Conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires

1 représentant par école est à désigner.

Sont proposés :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| - école maternelle des Sablons | M. Raymond LETELLIER |
| - école maternelle Foch | Mme Karine EMONET-VILLAIN |
| - école maternelle de l'Abbaye | M. Patrick MEUNIER |
| - école maternelle Montaigne | M. Vincent-Richard BLOCH |
| - école maternelle Pascal | M. Eric ROGER |
| - école maternelle Ronsard | Mme Sylvaine LEFEBVRE |
| - école maternelle Robert Fournier | Mme Sandrine DOS SANTOS |
| - école maternelle Victor Hugo | Mme Florence XOLIN |
| - école maternelle La Bruyère | Mme Claude GRAPPE |
| - école maternelle Saint-Exupéry | Mme Fatiha EL MASAUDI |
| - école maternelle Péguy | Mme Isabelle DRAY-BAZERQUE |

- école élémentaire Molière	M. Gilles DJEYARAMANE
- école élémentaire La Fontaine	Mme Tchérylène MAIRET
- école élémentaire de l'Abbaye	M. Nelson DE JESUS PEDRO
- école élémentaire Montaigne	Mme Nadine BELVAUDE
- école élémentaire Pascal	M. Georges MONNIER
- école élémentaire Ronsard	M. Jean-Claude POCHAT
- école élémentaire Victor Hugo	Mme Lydie GRIMAUD
- école élémentaire La Bruyère	Mme Claude GRAPPE
- école élémentaire Robert Fournier	M. Jean-Jacques NICOT

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

Monsieur le Maire indique que 4 lettres rectificatives sur le budget ont été déposées devant chacun des membres du Conseil municipal.

La première concerne les rythmes scolaires. Monsieur le Maire indique que le Premier Ministre, Monsieur Manuel VALLS, qui s'est exprimé devant le représentation nationale le 8 avril 2014, a évoqué la possibilité d'aménager la réforme des rythmes scolaires sans toutefois remettre en cause le principe de son application au plus tard le 1^{er} septembre 2014 pour l'ensemble des communes de France. Il précise qu'il souhaite tirer les enseignements d'une mise en œuvre que l'ensemble des acteurs du monde scolaire pisciacaï a jugé pour le moins précipité. Il ajoute que, contrairement à cette approche, il souhaite poser le principe d'une concertation pisciacaïse qui sera menée dans le respect de toutes les expressions afin de prendre les décisions les plus justes et les plus respectueuses de l'intérêt des enfants. Il demande, au nom des Pisciacaï, d'adopter cette lettre rectificative qui permettra de lancer comme convenu les assises des rythmes scolaires.

Monsieur LEGRAND dit qu'il ne faut pas se précipiter, dans l'intérêt des enfants, eu égard à un sujet aussi important, quelle que soit la tendance politique, et qu'il est gênant de trouver cette proposition sur la table. Il ajoute que, s'il y a concertation, c'est qu'il a certainement été constaté des difficultés. Il ajoute connaître bien le sujet puisqu'il s'agit d'une partie de son activité professionnelle (accompagnement de villes sur ce sujet). Il aurait souhaité disposer d'un petit diagnostic sur cet aspect pour lancer ensuite la concertation. Sur la forme, il souhaiterait qu'il soit possible d'avoir ce type d'élément de débat en amont et que cela s'appuie sur un exposé des motifs qui ne soit pas que de la rumeur ou de l'impression et peut-être au moins sur un sondage qui pourrait être réalisé, notamment par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves.

Monsieur le Maire répond que cela va exactement dans le sens qu'il souhaite et que les assises des rythmes scolaires vont être lancées au travers d'un Conseil de Développement Economique et Social (CODES). Il précise que tous les acteurs seront autour de la table (les parents d'élèves, les professeurs, les représentants de l'Education Nationale, les représentants du Conseil municipal et un certain nombre d'élus). Il ajoute qu'un diagnostic sera ensuite réalisé, que des propositions seront faites et des décisions prises. Il indique que le gouvernement a retenu la date du 16 avril. 2014 et que la question est de savoir s'il y aura un ajustement ou un assouplissement.

Monsieur LEGRAND précise qu'il est difficile de ne pas intégrer les rythmes scolaires dans une réflexion sur le projet éducatif global et pose la question de savoir si celle-ci ne doit pas être plus large. Il indique qu'il votera pour cette lettre rectificative.

Monsieur HEDRICH s'interroge quant à la validité de ce vote, eu égard au fait que les membres du Conseil municipal n'ont pas été en possession de ces documents dans les cinq jours précédant la séance.

Monsieur BERÇOT porte à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante que l'exécutif peut faire une proposition au Conseil dans un délai d'urgence. Il explique que cela vient compléter la possibilité de voter des textes préparés hors du délai des 5 jours. Il indique que cela s'appelle la technique de la lettre rectificative et précise que cet acte de l'exécutif assumé vis-à-vis du Conseil municipal est parfaitement légal. Il ajoute que cela se pratique à la Ville de Paris où il a exercé 6 ans, avec une majorité socialiste.

**Cette lettre rectificative est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER.**

La deuxième lettre rectificative se rapporte à la création du Conseil du Développement Economique et Social de Poissy (CODES). Monsieur le Maire indique avoir la conviction d'être toujours plus fort dans le rassemblement des énergies et que la société civile recèle aujourd'hui de talents qui ont besoin de trouver un espace et des lieux d'expression. Il précise qu'il est de sa responsabilité, en tant que Maire de Poissy, de canaliser les énergies utiles au développement de la Ville. Il ajoute que la démocratie participative doit être pragmatique et que toutes les convictions sont respectables lorsqu'elles se situent dans le cadre républicain. C'est pourquoi il souhaite libérer un espace d'expression nouveau aux Pisciacais en instaurant, sur le modèle de la Ville de Bordeaux, le Conseil du Développement Economique et Social de Poissy qui sera force de propositions pour le territoire Pisciacais et dont le premier dossier sera celui des rythmes scolaires avec une première réunion qui aura lieu à la fin du mois d'avril ou au tout début du mois de mai. Il propose aux membres du Conseil municipal d'en confier la présidence à Monsieur Marc LARTIGAU.

Madame VINAY souhaite avoir connaissance de la composition de ce Conseil du Développement Economique et Social. Elle indique qu'il s'agit d'un vote de principe mais dit manquer de précisions pour donner un avis.

Monsieur le Maire répond qu'il est important d'en lancer la création, notamment par rapport aux rythmes scolaires. Il indique que le CODES sera composé d'environ 40 personnes, qu'il s'agira d'un collège avec des membres de la majorité et de l'opposition, que le président sera indépendant et qu'il y aura des représentants de la société civile. Il précise qu'en fonction des dossiers examinés (les rythmes scolaires, la Z.A.C. Eoles, l'aménagement des Terrasses de Poncy, les futures berges de Seine ...), le Président et son équipe pourront faire appel à un certain nombre experts. Il propose aux membres du Conseil municipal de donner une explication de texte détaillée par rapport à cela lors de la prochaine séance. Il ajoute que l'esprit de cette lettre rectificative consiste en le lancement du CODES tel qu'il a été annoncé.

Monsieur LEGRAND pense que cette lettre rectificative devrait être retirée de l'ordre du jour, le Conseil du Développement Economique et Social de Poissy n'ayant pas existé jusqu'à maintenant, et dit qu'il n'y a pas urgence. Il ajoute que cet outil représente un vrai problème par rapport à la démocratie représentative. Il parle par ailleurs des commissions et signale que ces sujets doivent être débattus au sein de celles-ci. Il pense que des experts peuvent y être invités. Il souhaite la vigilance par rapport à des instances participatives tel que le CODES qui affaiblissent parfois la démocratie représentative. Il ajoute que la présentation de ce sujet est un peu courte, même si la lettre rectificative est utilisée pour ne pas avoir de contentieux administratif.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu un engagement de consulter au maximum les Pisciacais dans le cadre de la campagne électorale. Il ajoute qu'un CODES existe à Bordeaux et que les Pisciacais ne se plaindront pas d'avoir à participer à une table ronde sur un dispositif qui n'est que consultatif, qui renforcera le ressenti et enrichira le débat.

Monsieur BERÇOT dit comprendre l'interrogation de Monsieur LEGRAND sur un vieux débat relatif à l'équilibre entre démocratie représentative et démocratie directe. S'agissant de la création du CODES, il indique que l'équilibre est à peu près trouvé, étant précisé qu'il existe une forte demande des Pisciacais de pouvoir être consultés sur des sujets, et dit ne craindre rien à prendre leur avis dans un organe consultatif. Il pense que cela peut aussi amener des éléments et enrichir le débat entre Conseillers municipaux. Il ajoute qu'il s'agit d'un espace de concertation qui enrichit la vie démocratique à Poissy.

Monsieur HEDRICH dit être plutôt favorable à ce nouveau produit de démocratie participative mais indique être gêné par la forme de la lettre déposée sur la table. Il ajoute ne pas savoir comment seront désignés les membres de cette institution. Il précise que son groupe s'abstiendra, malgré le fait d'être pour ce produit.

Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois qu'il y a un devoir par rapport aux engagements attendus par les Pisciacais. Il pense que le CODES est un bel outil et ne souhaite pas entrer dans une polémique stérile. Il signale la nécessité d'aller vite car une décision est à prendre sur les rythmes scolaires. Il précise que les pistes offertes remonteront jusqu'au niveau du Conseil municipal et que la décision sera vraisemblablement prise lors de la prochaine séance. Il ajoute que les équipes et le personnel font un travail remarquable en coulisses pour préparer cela.

**Cette lettre rectificative est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. LEGRAND M. HEDRICH
M. FEVRIER.**

La troisième lettre rectificative a pour objet la mise en place de la vidéoprotection. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit là encore d'un engagement de campagne et que renforcer la sécurité des Pisciacais fait partie des 3 engagements qu'il a pris. Il indique que ce plan se déploiera sur plusieurs mois et qu'il est évalué à 500.000 euros. Il signale que l'inscription de ce projet au budget 2014 est largement compensée par l'abandon d'une partie du projet de rénovation du COSEC qui était inscrit à hauteur de 2 millions d'euros dans le budget qui leur a été présenté. Il précise que ce programme de vidéoprotection fera l'objet de cofinancements que la Ville demandera aux services de l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance ainsi qu'au Conseil Général et au Conseil Régional. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de voter cette délibération qui consacre son lancement par l'inscription au budget primitif 2014 d'une autorisation de programme de 500.000 euros.

Monsieur ALLAOUCHICHE demande s'il existe un calendrier pour ce programme. Monsieur le Maire répond qu'il a d'ores et déjà été fait appel à un service d'étude pour une cartographie précise de l'implantation des 40 premières caméras de vidéoprotection. Il précise que les principaux endroits privilégiés seront les écoles (avec l'idée de protéger les enfants avant les véhicules), les pôles d'échange, la gare, et notamment les axes pénétrants (la rue du Général de Gaulle et l'avenue du Cep). Il rappelle que le magasin ORANGE, situé au n° 62 de la rue du Général de Gaulle, a fait l'objet d'un braquage en pleine journée, avec près de 50.000 euros de matériel dérobé, et surtout des personnels totalement traumatisés.

Monsieur HEDRICH indique être gêné par le fait qu'une lettre rectificative intervienne sur un sujet lourd. Il ajoute que ce sujet aurait très bien pu être inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il précise que son groupe votera contre.

Monsieur BERÇOT répond à Monsieur HEDRICH que cela n'est pas très intéressant à partir du moment où il conteste la technique de la lettre rectificative qui est acceptée par la jurisprudence du tribunal administratif. Il indique qu'il est de leur responsabilité de marquer la volonté de l'exécutif dans ce budget dont il rappelle l'héritage. Il précise que le budget est ajusté en mettant en place le premier engagement soulevé pendant la campagne, c'est-à-dire la sécurité des Pisciacais, à travers le lancement du plan de vidéoprotection.

Monsieur LEGRAND souhaiterait un engagement, dans le cadre de cette lettre rectificative. Il indique qu'il y a des positions adverses, théoriques et philosophiques sur le sujet. Il souhaiterait un rapport d'évaluation, à un horizon de 12 mois puis de 24 mois, sur l'utilisation et les effets de la mise en place de la vidéosurveillance. Il ajoute que cela contribuerait non seulement à l'information des Pisciacais mais peut-être à la réalisation d'études plus intéressantes et plus générales au niveau national, qui permettraient de manière très objective de voir ce qui est le mieux pour les Pisciacais.

Monsieur le Maire répond qu'il se bat depuis 2008 pour la mise en place de la vidéoprotection et qu'il avait proposé à son prédécesseur de pouvoir l'accompagner, le cas échéant. Il indique que 82 % des Pisciacais y sont favorables, que Poissy est l'une des dernières villes du secteur à ne pas en être équipée, que les Pisciacais ont suffisamment attendu cet outil depuis 2008 et qu'ils l'ont réclamé lors de la campagne électorale. Il précise que le score obtenu aux élections montre effectivement un appel à la sécurité et donc à la vidéoprotection.

Cette lettre rectificative est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE, et 3 voix contre : M. LEGRAND M. HEDRICH M. FEVRIER.

La dernière lettre rectificative est relative à la réalisation d'un audit financier. Monsieur le Maire indique que l'un des principes de cette mandature est le respect de la transparence financière. Dans ce cadre, le premier devoir qu'il se fixe vis-à-vis des Pisciacais est de leur rendre compte de l'état réel des finances de la Ville ainsi que de l'emploi futur des deniers publics. Pour se faire, conformément à l'engagement qu'il avait pris pendant la campagne, il a demandé aux services de préparer un cahier des charges relatif au lancement d'un audit financier à la fois rétrospectif et prospectif par un organisme indépendant. Il précise que les résultats seront communiqués dès que la Ville en aura pris connaissance et qu'ils seront présentés tous les ans aux Pisciacais. Parallèlement à cet audit, il souhaite demander à la Chambre Régionale des Comptes un rapport sur la régularité des comptes de la Ville pour la période 2010 - 2013, dont les résultats seront communiqués aux Pisciacais lors du débat d'orientation budgétaire qui se tiendra en fin d'année.

Monsieur LEGRAND se réjouit de cette proposition. Il propose en effet d'économiser des deniers publics pisciacais. Il pense que la Chambre Régionale des Comptes pourrait faire une étude en régularité et en opportunité. Il fait part de son intérêt pour cet audit, notamment sur plusieurs points au sujet desquels il aimerait demander des précisions : l'état de la soutenabilité de la dette de la Ville au regard de ses différents engagements pluriannuels, la réalisation d'un focus sur la gestion des contrats de cabinet et plus généralement des contractuels au cours de la mandature précédente, les crédits relatifs à la politique de la Ville au cours de la mandature précédente, et l'attribution des subventions aux associations et à leur efficacité. Il précise qu'il votera favorablement sur cette proposition. Il fait part de son appui dans la procédure si la Chambre Régionale des Comptes devait constater des faits qui relèvent du Code pénal.

**Cette lettre rectificative est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER.**

Avant de passer la parole à Monsieur BERÇOT, 1^{er} adjoint en charge des finances et des ressources humaines qui présentera plus en détail les documents de clôture de la gestion 2013 et les budgets prévisionnels de 2014, il souhaite remercier les services financiers de la Ville de Poissy et les différents personnels qui y sont travaillé pour leur réactivité et la qualité des informations fournies.

Il rappelle que le Conseil municipal est installé depuis le 29 mars 2014 et précise qu'il a souhaité que le premier acte politique soit marqué par le vote du budget 2014 qui aurait dû intervenir en décembre 2013, comme dans de très nombreuses communes. Il explique que cette situation a placé la ville dans une posture délicate vis-à-vis de ses fournisseurs, de ses associations, et que cela a contribué à la désorganisation des services, raison pour laquelle il a souhaité présenter, 12 jours après l'installation du Conseil municipal, les comptes de gestion 2013 et le projet de budget 2014 préparé par les services.

S'agissant de l'héritage laissé par l'équipe précédente, il indique que le résultat de l'exercice, sur la seule année 2013, est déficitaire de près de 800.000 euros, comme pressenti lors de la campagne, du fait principalement d'un fort déficit en investissement de 4.300.000 euros et d'une très mauvaise maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il précise que les contrôles et audits lancés retrouvent dans ce cas tout leur sens. Sur le budget 2014, et en prenant en compte l'héritage de l'ancienne mandature, il n'en accepte pas moins pour autant les orientations politiques.

Il rappelle que la Ville de Poissy est une entreprise au service des Pisciacais, qui pèse près de 110 millions d'euros de budget, forte de ses 1.000 agents.

Il fixe des principes de bonne gestion financière et un cap simple : développer l'attractivité économique de la Ville et retrouver les conditions de la prospérité économique en respectant l'objectif de stabilité des taux d'impôts locaux jusqu'en 2020. Il ajoute que les principes de gestion financière sont de bon sens. Il en cite trois : la transparence financière vis-à-vis des Pisciacais, le cofinancement des projets d'investissement, et le taux des impôts locaux qui seront votés dans le cadre du budget 2014 et qui resteront stables jusqu'à la fin de la mandature.

S'agissant des orientations politiques, il souhaite que l'engagement de faire de Poissy une ville sûre se traduise budgétairement par l'inscription d'un projet d'investissement de 500.000 euros pour la vidéoprotection. Il précise avoir demandé que les travaux urgents pour la sécurisation de la rue de la Tournelle soient inscrits au budget pour permettre au plus vite sa réouverture. Il ajoute que 500.000 euros ont été inscrits à cet effet en provision.

Il ne souhaite pas porter atteinte aux associations. Il sait que toutes les associations ont construit leur budget prévisionnel 2013 - 2014 en intégrant les subventions votées ce jour, décidées par la mandature précédente. Il indique que les subventions auraient pu être ajustées, comme le prévoyaient les conventions, mais ne souhaite pas mettre les associations en difficulté. Il précise avoir donc validé le montant des subventions proposé par les services mais en interdisant le versement à toutes celles, nombreuses, qui n'ont pas effectué de demande formelle. Il refuse d'avaliser les attributions de subventions sans demande écrite de la part de ces associations. Pour les subventions supérieures à 23.000 euros, sauf pour certaines d'entre elles, il reporte leur examen à la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu le 19 mai 2014. Pour ce faire, il a demandé aux services de revoir avec chacune les conventions d'objectifs dans le cadre d'un contrat gagnant - gagnant qu'il a défini pendant la campagne. Pour ces dernières, il ajoute que cet aménagement ne change rien quant à la date de versement des subventions. En effet, les subventions de plus de 23.000 euros seront versées dans le courant du mois de juin. Il a demandé aux services de s'organiser pour qu'il n'y ait pas après le vote du 19 mai 2014 d'impact sur les dates habituelles de versement.

Il conclut en annonçant qu'il sera procédé par la suite aux ajustements nécessaires pour décision modificative. Ainsi, il a demandé notamment une étude pour réviser à la baisse l'autorisation d'emprunt de 4 millions d'euros inscrite à ce budget, étant attaché à la maîtrise de la dette.

Par ailleurs, il souhaite que démarre le processus de préparation du budget 2015 après le vote du budget 2014, afin de pouvoir organiser un débat d'orientation budgétaire en octobre 2014 avant de voter le budget 2015 en décembre 2014.

37°/ Budget principal - M 14 - compte de gestion 2013

Monsieur BERÇOT parle du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable qui gère les finances publiques. Il indique que le comptable public tient les comptes de gestion qui sont le miroir des comptes administratifs tenus par l'ordonnateur qu'est la mairie. Il précise que les chiffres des comptes de gestion et des comptes administratifs sont exactement les mêmes. Il rappelle le constat d'une dégradation des comptes 2013 par rapport à ceux de 2012. Il ajoute que le résultat est déficitaire de 800.000 euros pour l'année 2013, qui s'explique par ce qui a été dénoncé pendant la campagne, c'est-à-dire une politique d'investissement mal maîtrisée, avec un déficit affiché de 4 millions d'euros. Etant donné les pratiques utilisées dans ce budget, qui consistent à reporter les factures d'une année sur l'autre, il informe les membres du Conseil municipal et les Pisciacais d'un véritable résultat déficitaire sur la section d'investissement, de l'ordre de 6 millions d'euros, s'il rajoute les reports faits de 2013 sur 2014, s'agissant des dépenses engagées non mandatées. Cela signifie qu'au titre de la gestion 2013, le déficit affiché réel n'est pas de 4 mais de 10 millions d'euros.

Monsieur LEGRAND fait part de son effarement et dit être plus qu'inquiet. Il indique qu'un droit mais aussi un devoir de réponse doit pouvoir être accordé à l'équipe qui gère ces finances. Il souhaiterait avoir une discussion sur ce sujet, vu les chiffres annoncés.

Monsieur le Maire répond avoir annoncé les mesures qui seront prises et qu'il en sera reparlé.

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

38°/ Budget eau et assainissement - M 49 - compte de gestion 2013

Monsieur BERÇOT indique que le résultat du compte de gestion 2013 de l'eau et de l'assainissement qui permet d'entretenir les réseaux est légèrement excédentaire.

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

39°/ Budget des opérations soumises à TVA - compte de gestion 2013

Monsieur BERÇOT indique que ce compte de gestion connaît également un léger excédent.

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

40°/ Budget principal - M 14 - compte administratif 2013 - résultats

Monsieur BERÇOT indique que la délibération présente les résultats de cette gestion côté ordonnateur, qui sont les mêmes que ceux qui ont été présentés précédemment dans le cadre du vote du compte de gestion.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants. 1 non participation au vote : M. OLIVE.

41°/ Budget eau et assainissement - M 49 - compte administratif 2013 - résultats

Monsieur BERÇOT indique qu'il s'agit du miroir du compte de gestion voté précédemment.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants. 1 non participation au vote : M. OLIVE.

42°/ Budget des opérations soumises à TVA - compte administratif 2013 - résultats

Monsieur BERÇOT indique qu'il s'agit également du miroir du compte de gestion du comptable voté précédemment.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants. 1 non participation au vote : M. OLIVE.

43°/ Budget principal - M 14 - compte administratif 2013 - affectation des résultats

Monsieur BERÇOT indique qu'il s'agit de la délibération qui affecte les résultats pour le budget 2014. Il précise que ce compte administratif est le miroir du compte de gestion présenté et voté précédemment.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

44°/ Budget eau et assainissement - M 49 - compte administratif 2013 - affectation des résultats

Monsieur BERÇOT indique qu'il s'agit également du miroir de la délibération votée précédemment, qui affecte les résultats au budget M 49 qui sera présenté par la suite.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

45°/ Budget des opérations soumises à TVA - compte administratif 2013 - affectation des résultats

Monsieur BERÇOT indique qu'il s'agit d'une délibération qui reprend les résultats présentés dans le compte de gestion et qui les affecte au budget 2014 qui sera présenté par la suite.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

46°/ Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) - rapport 2013

Monsieur BERÇOT indique qu'il s'agit d'un versement de l'Etat qui est notifié et pour lequel la Ville a été pendant quelques années sortie des conditions d'éligibilité. Il précise que cette recette apparaît dans le budget 2014.

Il est pris acte à l'unanimité du rapport de présentation qui sera transmis aux services de l'Etat pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire indique qu'ont été déposés sur table le rapport de présentation ainsi que le projet de délibération modifié à la suite de la dernière simulation des services fiscaux.

47°/ Budget primitif 2014 - budget principal M 14 - vote par nature

Monsieur BERÇOT rappelle qu'il s'agit d'un budget en héritage et qu'il a été procédé aux ajustements qui ont été présentés. Il indique que le vote sur les subventions sera complété par une séance le 19 mai 2014. Il informe le Conseil municipal et les Pisciacais présents que ce budget présente un montant de dépenses de fonctionnement de 79 millions d'euros et un montant de dépenses d'investissement de 30 millions d'euros. Il dit que le résultat affecté précédemment apparaît. Il précise que ce budget est par ailleurs équilibré avec une autorisation d'emprunt de 4 millions d'euros au sujet duquel une décision a été prise pour le faire baisser dans la gestion 2014. Il ajoute que le compte administratif 2014, tel qu'il a démarré dans les 4 premiers mois, fait craindre un risque de dégradation par rapport à celui de 2013, précise qu'il est veillé à ce que cette dégradation soit contenue et dit qu'un travail est réalisé pour essayer de contrer les errements de la gestion précédente.

Monsieur HEDRICH indique qu'il aurait souhaité une présentation de ce budget en Commission des finances et précise que son groupe s'abstiendra.

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 7 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND M. HEDRICH M. FEVRIER.

48°/ Budget primitif 2014 - budget annexe de l'eau et de l'assainissement - M 49

Monsieur BERÇOT indique que ce budget prévoit les dépenses et les recettes nécessaires à l'entretien des réseaux

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 1 abstention : Mme VINAY.

49°/ Année 2014 - fixation du taux de la redevance d'assainissement pour les eaux usées

Monsieur BERÇOT indique que cette délibération présente le taux lié aux opérations d'assainissement, stable par rapport aux années précédentes.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. LEGRAND.

50°/ Budget primitif 2014 - budget annexe des opérations soumises à TVA

Monsieur BERÇOT indique que ce budget permet le fonctionnement d'un certain nombre de services.

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 4 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. LEGRAND.

51°/ Année 2014 - fixation des taux d'imposition des taxes directes locales et allocations fiscales compensatrices

Monsieur HEDRICH demande quelle est la différence entre la délibération jointe à la convocation et celle déposée sur la table.

Monsieur BERÇOT informe qu'une erreur a été commise par les services fiscaux au niveau de la notification lorsqu'ils ont mesuré l'impact du transfert de fiscalité lié à celui du SIDRU à l'intercommunalité. Il indique que les taux étaient trop élevés par rapport à ce qu'il avait calculé et par rapport à ce que les services financiers ont présenté. Il précise que l'erreur a été décelée alors que les budgets étaient déjà à l'impression et dit que le document a été donné afin de rectifier l'erreur matérielle des services fiscaux qui ont dû ressortir un état notifié juste, prenant en compte, dans le cadre des taux proposés et votés, le transfert de charges, c'est-à-dire la disparition d'une taxe liée aux résidus urbains, transférée sur les impôts ménages. Il ajoute que l'effet est neutre pour le contribuable pisciacais et que ce ressaut léger de taux prend en compte la disparition d'une taxe. Il souligne que les taux présentés aujourd'hui sont dans l'esprit de l'objectif de stabilité des taux évoqués pendant la campagne.

Monsieur HEDRICH demande si le taux de la taxe d'habitation est bien celui de 24,40 %, incluant la fiscalité du SIDRU qui a été transférée dans le budget de l'intercommunalité.

Monsieur BERÇOT répond positivement, rappelle qu'il s'agit de la disparition d'une taxe, transférée sur les impôts ménages, et que cela correspond à la part ménages de cette taxe sur les résidus urbains.

Monsieur HEDRICH constate l'augmentation des bases de plus de 1 % cette année.

Monsieur BERÇOT répond qu'il s'agit d'une prévision.

Monsieur HEDRICH s'interroge alors sur l'augmentation des impôts, du fait de l'augmentation des bases et de la stabilité du taux.

Monsieur BERÇOT répond que les simulations fiscales qui lui ont été envoyées par les services fiscaux font que l'effet est neutre pour les Pisciacais.

Monsieur HEDRICH dit avoir bien compris en ce qui concerne la fiscalité du SIDRU. S'agissant de l'augmentation de la base, avec un taux stable, il se demande si les impôts ne vont pas augmenter arithmétiquement. Il fait référence à la campagne électorale et rappelle l'engagement de ne pas augmenter les impôts. Mais il s'interroge sur une augmentation mécanique de ceux-ci.

Monsieur le Maire répond que l'équipe précédente a laissé une ardoise de 10 millions d'euros.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. HEDRICH M. FEVRIER, et 1 voix contre : M. LEGRAND.

52°/ Année 2014 - ajustement des amortissements de 1996 à 2012

Monsieur BERÇOT dit qu'il s'agit d'une délibération technique et qu'il faut faire en sorte que le comptable prenne en compte dans ses écritures un certain nombre de correctifs afin de mettre en conformité les amortissements, avec la régularité de ce que doit être un budget. Au regard de ce qu'il a pu découvrir, il indique que la notion d'amortissement n'était pas forcément bien appliquée à la Ville de Poissy. Il ajoute que cette délibération vient corriger et rectifier cette position.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : Mme VINAY M. SHEEHAN Mme LOQUE M. LEGRAND.

53°/ à 56°/ Budget principal 2014 - subventions de fonctionnement aux associations recevant une subventions supérieure à 23.000 euros - associations conventionnées

Mme VINAY constate que des subventions seront votées ce jour pour certaines associations et ultérieurement pour d'autres. Elle pose la question de savoir pourquoi la subvention proposée pour l'association Saint-Louis est présentée ce jour et pas celle d'autres associations.

Monsieur BERÇOT répond qu'ils ont connaissance à la fois des comptes de cette association et du contrat gagnant - gagnant déjà passé. Il précise qu'ils sont conformes aux critères définis. Il ajoute que ce qui a été accepté par l'équipe précédente a été repris et qu'il a été fait confiance.

Madame VINAY demande pourquoi cette subvention est présentée si rapidement pour cette association qui aurait pu attendre le mois prochain.

Monsieur BERÇOT répond que l'état de connaissance est plus détaillé et plus important aujourd'hui pour cette association.

Madame VINAY précise que les subventions attribuées lors de la précédente mandature l'étaient sur présentation d'un dossier de demande complet et qu'aucune subvention n'était octroyée sans demande préalable.

Monsieur le Maire indique qu'il y en avait.

Madame VINAY dit qu'elle n'en a pas eu connaissance. Elle indique avoir travaillé sur les dossiers de subventions, qui ont été simplifiés en raison de leur complexité. Elle assure n'avoir vu que des associations qui ont demandé une subvention et précise qu'elles l'obtenaient lorsqu'il y avait une demande.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne doute pas un seul instant de la sincérité de ses propos et l'informe qu'une quinzaine d'associations sont dans ce cas. Avant de procéder au vote des subventions, Monsieur le Maire précise que les élus membres des conseils d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote.

53°/ Comité des Œuvres Sociales

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

54°/ Conservatoire de Musique et de Danse de Poissy

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. OLIVE M. BLOCH Mme XOLIN Mme CONTE
Mme VINAY.**

55°/ Association Saint-Louis de Poissy

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'a pas pris part au vote : M. NICOT.

56°/ Office de Tourisme

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. OLIVE M. MEUNIER Mme XOLIN M. SHEEHAN.

57°/ A 59°/ Budget principal 2014 - subventions aux établissements publics locaux

57°/ Caisse des Ecoles

Madame VINAY constate une baisse de 13,5 % au niveau de la réussite éducative et souhaiterait savoir si ce sujet reste une priorité pour la municipalité. Elle précise que ce pourcentage est énorme, sachant qu'il existe beaucoup de difficultés, que la réussite éducative permet d'aider un certain nombre d'enfants à pouvoir travailler normalement et à reprendre un cycle normal.

Monsieur BERÇOT répond que les éléments proposés ont été pris et indique que l'Etat réduit ses crédits en matière de politique de la ville, ce qui est certainement l'un des effets liés à ces réorientations. Il précise que la réussite éducative est quand même une priorité de la majorité et qu'il y est veillé en permanence.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme CONTE M. ROGER Mme HUBERT M. VACQUIER
Mme EMONET-VILLAIN.**

58°/ Centre Communal d'Action Sociale

Madame VINAY remarque une hausse importante au niveau du Centre Communal d'Action Sociale par rapport à la R.P.A. qui y est maintenant incluse et souhaiterait savoir quelle part celle-ci représente.

Monsieur BERÇOT propose à Madame VINAY de lui répondre sur un plan technique ultérieurement, après avoir interrogé les services.

Monsieur le Maire indique que la part de la R.P.A. incluse est de 150.000 euros.

Monsieur LEGRAND constate, au-delà de la R.P.A., le doublement du budget du Centre Communal d'Action Sociale qui passe de 750.000 à environ 1,5 million d'euros. Il demande si cela correspond à une volonté politique.

Monsieur BERÇOT répond qu'il s'agit de voter lors de cette séance pour la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie chargée de l'exploitation du théâtre. Il indique qu'il n'a pas été possible en 11 jours de regarder dans le détail pour ces 3 organismes qui ont fait l'objet d'une action responsable pour ne pas mettre en péril l'équilibre de leurs finances. Il précise que ces 3 organismes ne sont pas des associations telles que celles qui ont été décrites auparavant et qu'il n'y a politiquement pas de raison à ce stade de ne pas voter ces subventions. Il ajoute que rien n'empêche d'apporter des corrections lors de la gestion 2014 puisque tout sera réexaminé.

Monsieur le Maire indique qu'il y a la revalorisation de certains salaires et que les frais de nettoyage payés par la Ville sont remboursés par le Centre Communal d'Action Sociale, ce qui explique ce transfert de deniers publics.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme MESSMER Mme SMAANI M. ROGER
Mme LEFEBVRE Mme HUBERT Mme LOQUE.**

59°/ Régie chargée de l'exploitation du théâtre

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. OLIVE M. BLOCH Mme XOLIN Mme GRIMAUD
Mme EMONET-VILLAIN Mme BELVAUDE M. FEVRIER.**

60°/ Exercice 2014 - délégation de compétence au Maire pour l'année 2014 - alinéa 3 et 20 - article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - emprunts et trésorerie - rapport annuel 2013

Monsieur BERÇOT informe que cette délibération permet à Monsieur le Maire et à l'exécutif de contracter des emprunts et de passer des lignes de trésorerie si nécessaire, pour faire vivre la gestion financière de la Ville. Il indique qu'il n'y aura pas de prêts structurés à la Ville. Il précise qu'il s'agit du principe de la gestion en bon père de famille et qu'il ne faut pas prendre de risques inutiles. Il ajoute qu'il ne faut pas voir le court mais le long terme. Ayant plutôt l'habitude de contracter des emprunts d'une durée de 15 ans, il regrette que les durées d'emprunts constatées soient longues (20 ans, voire 25 ans). Il trouve ces durées longues car cela fait peser une charge lourde sur les Pisciacais. Il aimerait notamment avoir une action de restructuration de la dette, de manière modérée, pour faire baisser cette durée de manière globale au niveau du budget.

Monsieur HEDRICH a quelques propositions à soumettre sur cette délibération. Pour l'article 1, il souhaiterait avoir confirmation que la délégation de compétence pour la gestion de la dette est bien donnée au 1^{er} adjoint et non à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire répond que cette délégation de compétence est bien donnée au 1^{er} adjoint.

S'agissant de la mise en concurrence des établissements bancaires, Monsieur HEDRICH émet le souhait que soit ajouté l'engagement à considérer la transparence des organismes prêteurs comme un critère déterminant de choix en ce qui concerne les emprunts de la commune et notamment la publication annuelle de leurs activités, pays par pays. Il indique que cette phrase correspond à l'article 9 de la charte Anticor signée par Monsieur le Maire et propose qu'elle soit incluse dans cette délibération.

Monsieur BERÇOT répond qu'une charte signée doit être respectée et qu'il lui paraît surabondant d'ajouter cette phrase dans la délibération. Il indique que la Ville travaillera avec des banques autorisées par l'autorité des marchés financiers, qui répondent à toutes les réglementations qui leur sont imposées en Europe et en France. Il précise qu'elles respectent la loi, l'éthique, et qu'il sera veillé à travailler avec des partenaires bancaires sains.

Monsieur HEDRICH en prend acte. Il souhaiterait attirer l'attention de Monsieur le Maire sur la remarque formulée par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de 2012 à propos de l'information du Conseil municipal. Il précise qu'elle a constaté que la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2011, similaire à délibération de cette séance, ne mentionnait pas de façon explicite le compte rendu des décisions du Maire à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, en plus de l'information mentionnée dans cette délibération, assurée par les annexes au compte administratif et par un rapport annuel présenté au Conseil. Il propose donc que soient mentionnés dans la délibération les comptes rendus des décisions du Maire.

Monsieur le Maire dit que cette question sera étudiée avec ses services et qu'une réponse lui sera apportée. Il indique avoir effectivement signé la charte Anticor qui n'est pas la bible de sa gestion et de son cap politique par rapport à cela. Il ajoute être heureux de l'avoir signée.

Monsieur HEDRICH indique ne pas être favorable au recours systématique aux emprunts à taux variable et souhaiterait que le risque soit limité à l'indice 1 et à la structure A.

S'agissant de la politique en matière d'emprunt, Monsieur BERÇOT informe qu'il y a, dans beaucoup de collectivités de saine gestion, une répartition des risques de 70 % à taux fixe et 30 % à taux variable, étant précisé qu'il est nécessaire de caper le taux lorsqu'un emprunt est contracté à taux variable, ce à quoi il s'engage. Il indique qu'il est indiscutable que les taux de référence soient européens. Il précise que la porte ne sera pas fermée aux taux variables qui pourraient être très bas car, selon les taux de référence utilisés, il y a un vrai gain pour la collectivité. Il tient à assurer qu'il ne sera pas fait au cours de la mandature la couverture du risque liée à l'achat de SWAP qu'il faut éviter. Il ajoute que les taux capés protègent.

En ce qui concerne les index, Monsieur HEDRICH souhaite que les taux soient publics, comme ceux affichés sur la page de la Banque de France, comme mentionné dans la délibération, et que les CMS ne soient pas utilisés car ils ne sont pas transparents. Il précise que les droits appartiennent à des entreprises privées. Il ajoute qu'il existe un risque de hausse du coût en sortie, contrairement aux taux monétaires.

Monsieur BERÇOT informe que les CMS sont appelés des SWAP en anglais. Il rappelle que ce type de produit ne sera pas utilisé.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND
M. HEDRICH M. FEVRIER.**

Intervention de Monsieur LEGRAND sur le budget :

Je pense qu'il serait intéressant lors de cette mandature de travailler avec l'ensemble des Pisciacais pour expliquer les bases de l'aspect budgétaire. Cela rendra ce type de soirées d'autant plus intéressantes, sans qu'ils aient forcément à consulter tous les documents que l'on a pu avoir.

Je voudrais d'abord remercier votre adjoint en charge des finances et les services de la Ville pour le travail réalisé dans un délai assez court, même si un travail préalable avait été fait.

Entre l'absence de réponse aux attaques de l'équipe actuelle, l'absence de réponse de l'équipe précédente par rapport à une gestion de la Ville qui ne serait pas saine, et un état de fait qui est à vérifier, à confirmer, et qui a été prononcé, je crois que les services financiers de la Ville ne doivent pas se sentir affectés et certainement comprendre que les déclarations qui ont été faites relevaient de décisions politiques et non de décisions administratives.

J'aimerais en cette heure un peu avancée ne pas être trop long mais animer un peu de caractère bucolique en reprenant l'épilogue de cet auteur allemand que nous aimons tous, Bertolt BRECHT (épilogue à la fin de La Résistible Ascension d'Arturo Ui) : Vous, apprenez à voir plutôt que de rester les yeux ronds. Agissez au lieu de bavarder. Voilà ce qui aurait pour un peu dominer le monde. Les peuples en ont eu raison. Mais il ne faut pas nous chanter victoire. Il est encore trop tôt. Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde.

Le budget, c'est important. C'est un moment politique. Et c'est un peu l'heure de vérité.

Pendant des mois de campagne qui a été violente, parfois agressive, un peu dure, on a souvent entendu que les finances de la Ville (et on l'a encore entendu ce soir) étaient en danger, au bord de la faillite a-t-on entendu parfois.

Pour ma part, n'imaginant pas deux secondes qu'un Conseiller Général, un élu de la République, plus un Député, représentant de la nation, un haut fonctionnaire, puissent mentir pour capter des voix, et n'ayant par ailleurs à ce moment-là pas beaucoup entendu ni ce soir (j'en suis très étonné) l'équipe sortante essayer de répondre à vos affirmations, je commençais à être très inquiet. J'ai d'ailleurs été conduit en début de Conseil municipal à parler des indemnités des élus et des délibérations concernant les agents municipaux.

En ouvrant le document budgétaire, je m'attendais à une réduction forte des crédits pour l'année 2014, le temps au moins de réaliser un audit financier si souvent évoqué. Et quelle ne fut pas ma surprise en découvrant que tel n'était pas le cas. La plupart des budgets de 2013 sont maintenus. Celui du C.C.A.S, avec l'effet comptable, est même doublé, ce dont je ne peux que me réjouir. C'est donc que les taux de fiscalité ont été augmentés, me suis-je dit, comme Monsieur Jean-Paul HEDRICH, pour redresser la situation catastrophique des finances de cette ville. Et non. Une simple augmentation, un peu plus que l'inflation tout de même. Mais on attend encore des confirmations sur l'assiette. Alors, où ont-ils trouvé l'argent, me suis-je dit. Compteraient-ils sur leur futur directeur de la prospective économique ? Ou tout simplement les finances de cette ville ne seraient pas si détériorées.

Monsieur le Maire, si, comme le rappelle l'épilogue de la Résistible Ascension d'Arturo Ui, la manipulation des masses n'était pas tragique, on pourrait en rigoler. Mais ce n'est pas drôle. A la lecture des tableaux d'endettement, du potentiel fiscal de la ville, il apparaît clairement que les finances ne sont pas si malsaines et que vous bénéficiez aujourd'hui d'un trésor de guerre pour mettre en œuvre vos promesses de campagne.

Merci au directeur des affaires financières qui a su conduire la majorité précédente et l'inviter à augmenter sans raison les impôts. Merci à cette équipe sortante qui, faute d'expertise, d'acharnement, peut-être de travail, et surtout de trop respect pour la parole de l'administration, s'est sacrifiée sur l'autel de votre élection et de vos projets. Oui, la gauche, l'équipe sortante vous a constitué un trésor de guerre. Je faisais partie de cette liste. Je ne faisais pas partie de l'équipe sortante. Mais vous n'aurez donc aucune excuse de ne pas tenir l'ensemble de vos promesses. A partir de cet instant, Monsieur le Maire, vous n'aurez plus le droit de mentir en indiquant que vous avez trouvé une situation financière tragique. Des finances saines, un potentiel fiscal exploitable, un endettement soutenable. Je suis triste d'être le seul à monter au créneau pour défendre l'équipe précédente. Et, pourtant, votre document budgétaire ne comporte pas énormément de souffle. J'apprécie ce qui a été mis sur la table au début. Je comprends que les délais ont été courts. Mais j'attendais plus en matière de développement économique, en matière d'emploi. Que fait-on dans ce budget pour l'emploi des jeunes de nos quartiers ? Que fait-on en matière de développement économique ?

Je vais conclure en confirmant la demande de tout à l'heure qui consistait à vous demander en effet un audit profond de la Chambre Régionale des Comptes pour que l'on connaisse la situation réelle des finances de cette ville à tout point de vue, en légalité et en opportunité, de telle façon que le débat lancinant, polémique et sans intérêt sur l'état des finances lorsque vous êtes arrivés soit conclu de manière positive ou négative pour l'équipe sortante à laquelle je n'appartenais pas.

- - - -

Monsieur le Maire rappelle qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 27 février 2014, qui a été repris, assumé, avec des ajustements. Il précise ne pas avoir besoin de leçons d'économie au vu de ce qui s'est passé lors de mandature précédente : 25 % de développement économique en moins, 25 % de charges de personnel en plus, 25 % d'impôts en plus. Par ailleurs, il fait référence au règlement intérieur sur le fonctionnement de l'assemblée délibérante qu'il conviendra de respecter.

61°/ Autorisations de programme et crédits de paiement - construction de vestiaires et de tribunes au COSEC

Monsieur le Maire informe de sa décision de retirer de l'ordre du jour l'autorisation de programme qui consiste en la construction de vestiaires et de tribunes au COSEC. Il rappelle l'existence d'une colère quant au choix de l'implantation de l'école Saint-Exupéry tel qu'il avait été décidé par l'ancienne municipalité. Il indique que 500 adhérents sur 600 que compte l'A.S. Poissy Football ont été contraints et forcés d'aller s'entraîner sur le plateau du COSEC et que cela nécessite des outils supplémentaires. Il précise que le coût des vestiaires et des tribunes, estimé à 1,7 million d'euros, dépasse aujourd'hui 2 millions d'euros, raison pour laquelle il a été décidé d'ajourner cette autorisation de programme, étant entendu qu'il n'est pas question de ne pas faire de vestiaires supplémentaires. Il ajoute qu'une mise en concurrence aura lieu et que la Commission d'appel d'offres interviendra.

62°/ Autorisations de programme et crédits de paiement - rénovation du Musée du Jouet

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

63°/ Autorisations de programme et crédits de paiement - Schéma Directeur des Systèmes d'Information (S.D.S.I.)

Monsieur BERÇOT indique que le Schéma Directeur des Systèmes d'Information consiste à permettre à différents services de la Ville d'être reliés à la fibre optique. Il précise que cette autorisation de programme est lourde, pour laquelle il a aussi demandé un certain nombre de retours. Il ajoute qu'il sera procédé à un ajustement en cas de nécessité.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

64°/ Autorisations de programme et crédits de paiement - mise à jour - construction d'une école élémentaire dans le quartier Saint-Exupéry

Monsieur le Maire indique que le montant de cette autorisation de programme qui avait été évalué à 5.800.000 euros est aujourd'hui à 7.043.000 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

65°/ Autorisations de programme et crédits de paiement - mise à jour - Espace Habitants - quartier Saint-Exupéry

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

66°/ Autorisations de programme et crédits de paiement - mise à jour - Espace Jeunesse

Monsieur le Maire indique que le montant de cette autorisation de programme qui avait été évalué à 2.300.000 euros dépasse aujourd'hui 2.650.000 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

67°/ Autorisation de programme et crédits de paiement - mise à jour - rénovation urbaine de la Coudraie

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

68°/ Autorisation de programme et crédits de paiement - accessibilité de l'hôtel de ville - bâtiment et ascenseur

Monsieur BERÇOT indique qu'il s'agit du programme d'accessibilité pour l'hôtel de ville qui prend en compte notamment les éléments liés à la loi sur le handicap.

Monsieur le Maire rappelle que ce point était l'un de ceux qui faisaient partie d'un contrat départemental proposé par la mandature précédente et accepté par le Conseil Général. Il souligne la nécessité de cet équipement pour les personnes à mobilité réduite.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

69°/ Convention entre le Département des Yvelines et la commune de Poissy pour le prolongement sur Poissy, du PR 27+155 au PR 27+048, de la voie de bus existante sur la RD 190

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet était l'un des engagements de la campagne électorale. Il informe que Monsieur Jean-François RAYNAL, Vice-Président du Conseil Général, a porté une délibération qui permet l'inscription au budget 2014 du Conseil Général, à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros, de la poursuite de ces travaux qui permettra de gagner notamment 8 minutes en transport en commun pour atteindre Saint-Germain-en-Laye et de limiter, autant que faire se peut, la durée du trajet pour les Pisciacais qui font appel à ces transports en commun.

Il donne lecture du rapport :

Afin de réduire le temps de parcours des bus en provenance de Poissy, la voie spécifique en site propre a été créée il y a quelques années sur la route départementale 190 entre Poissy et Saint-Germain-en-Laye dont l'origine actuelle se situe au-delà du golf de Saint-Germain vers cette commune.

En 2013, dans le cadre de sa politique d'amélioration des transports en commun, le Département des Yvelines a proposé à la commune de Poissy un partenariat pour prolonger cette voie vers l'agglomération de Poissy jusqu'à l'avenue Fernand Lefebvre.

Une convention est donc proposée par le Conseil Général à la commune de Poissy selon les termes exposés par la notice et le dossier annexés décrivant cet aménagement, son mode de financement et sa remise en gestion.

Ce programme, d'un coût global estimé à 1.160.000 euros T.T.C., intègre la tranche conditionnelle d'un montant de 121.483,44 euros au titre de la participation de la commune pour la partie située sur son territoire.

Monsieur le Maire indique qu'une grosse subvention du Syndicat des Transports d'Ile-de-France plafonnée à 75 % du montant H.T. des travaux a été accordée à la participation de la commune qui sera donc ajustée en conséquence. Il ajoute que c'est une très bonne nouvelle pour les Pisciacais.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire informe de la date de la prochaine séance du Conseil Municipal qui se tiendra le lundi 19 mai 2014. Il remercie pour tous les échanges qui ont eu lieu. Il remercie de nouveau les services de la Ville de Poissy pour la préparation et la célérité avec laquelle ils ont pu l'effectuer, ainsi que les Pisciacais présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.